

**SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE**  
**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE**  
**MONS-BORINAGE**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Ordre du jour**

**Séance du 30 juin 2022 à 18h – salles Leburton**

**Absorption par le CHUPMB de l'ASBL Les P'tits Fours (Notaire C. CAUCHIES)**

AG EXT.22-1 Absorption par le CHUPMB de l'ASBL Les P'tits Fours (0859.893.023) avec acceptation du transfert de l'intégralité du patrimoine de l'ASBL, conformément à l'article 13 :1 du code des sociétés et des associations (procédure de dissolution sans liquidation de l'ASBL), comportant :

le projet d'apport de l'intégralité du patrimoine de l'ASBL Les P'tits Fours au profit du CHUPMB reprenant la situation comptable de l'association apporteuse au 31 mars 2022.

le rapport du Réviseur en application de l'article 13 :1 et 13 :3 du Code des Sociétés et des Associations (CSA) dans le cadre de l'opération d'apport de l'ASBL Les P'tits Fours au profit du CHUPMB.

**Retrait du CHU Tivoli avec effet au 30 juin 2022 (Sous seing privé)**

AG EXT.22-2 Convention de résiliation entre le CHUPMB et le CHU Tivoli (information).

AG EXT.22-3 Démission du CHUPMB de sa qualité de membre du CHU Tivoli (information).

AG EXT.22-4 Démission du CHU Tivoli de sa qualité d'associé du CHUPMB entraînant son retrait de l'actionnariat avec annulation de ses actions et remboursement de sa part (par compensation pour 238.193 actions et en espèce pour 2.000 actions).

AG EXT.22-5 Confirmation du respect des exigences légales en vue du remboursement (Test d'actif net).

AG EXT.22-6 Dérogation unanime à l'article 9 des statuts du CHUPMB en vue d'une démission et d'un remboursement immédiats du CHU Tivoli et concernant le mode de calcul de la part du CHU Tivoli.

AG EXT.22-7 Démission du CHU Tivoli, représenté par Monsieur Yves SMEETS, de sa qualité d'administrateur du CHUPMB.



### **Modification des statuts du CHUPMB (Notaire E. CORNEZ)**

AG EXT.22-8 a) Modification des articles 7, 16, 26, 31 et 40 des statuts de l'intercommunale CHUPMB : suppression de toutes les références au CHU Tivoli.

AG EXT.22-8 b) Modification de l'article 3 des statuts de l'intercommunale CHUPMB : modification de l'objet de la société et rapport du Conseil d'Administration dans le cadre de l'application de l'article 6 : 86 du Code des sociétés et des associations, relatif à la modification de l'objet de l'intercommunale CHUPMB.

AG EXT.22-8 c) Modification de l'article 4 des statuts de l'intercommunale CHUPMB : modification du siège de l'intercommunale CHUPMB.

AG EXT.22-8 d) Modification des articles 7 et 11 des statuts de l'intercommunale CHUPMB : adaptation du capital la société par la suppression totale du compte de capitaux propres indisponibles.

AG EXT.22-9 Procuration pour la coordination des statuts de l'intercommunale CHUPMB.

### **Siège du CHUPMB (Notaire E. CORNEZ)**

AG EXT.22-10 Adresse du siège du CHUPMB.